

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20211108-21-163-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021

Publication : 09/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 21/163/AG

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention générale de partenariat entre l'Università di Corsica Pasquale PAOLI et la commune de Portivechju.

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 octobre 2021 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST.

Absents : Jean-Claude TAFANI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avait donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Pierre-Olivier MILANINI ; Didier LORENZINI à Vincent GAMBINI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Grégory SUSINI à Jacky AGOSTINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 4^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université di Corsica, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Depuis juillet 2020, la Commune a souhaité créer une délégation spécifiquement dédiée aux relations avec l'Université di Corsica Pasquale PAOLI qui est portée par l'adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université di Corsica, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines.

Il est en effet important que ces deux institutions travaillent ensemble afin de mettre en place des dispositifs de formation, d'action et de sensibilisation pour permettre aux différents acteurs de monter en compétences.

Le territoire de la Commune, et bien au-delà celui de la Communauté de Communes du Sud-Corse et de l'extrême sud tout entier, doit enfin pouvoir bénéficier du rayonnement de l'Université di Corsica.

Ce futur partenariat sera formalisé par le biais d'une convention entre l'Université di Corsica Pasquale PAOLI et la Commune de Portivechju.

Pour l'heure, trois actions précises sont d'ores et déjà envisagées :

- une action de formation du personnel communal par l'utilisation de la plateforme de travail « Gymcorsu »,
- une action de transfert des compétences issues du projet « smart village » afin d'étudier la faisabilité à réaliser un « smart ortu » dans l'enceinte de la médiathèque « l'Animu » en collaboration avec les écoles de la Commune,
- une action de suivi de diagnostic environnemental sur l'espace des marais salants dont le classement en zone « Nature 2000 » est en cours.

Il sera également nécessaire de développer des actions et/ou structures de formation dans le tourisme dont il nous faut encadrer l'activité de toute urgence pour libérer les initiatives tout en formant les consciences aux contraintes environnementales et aux atouts patrimoniaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention générale de partenariat ci-annexé, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et d'effectuer toutes les diligences nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Maire de Portivechju au Président de l'Université di Corsica Pasquale PAOLI en date du 14 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 05 novembre 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le projet de convention générale de partenariat entre l'Université di Corsica Pasquale PAOLI et la commune de Portivechju, ci-après annexé.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention visée à l'article 1, et les avenants qui viendraient à être ajoutés, ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles se rapportant à cette affaire.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE

